

INFORMATIONS

Horaires d'été

déchèterie Rives



De fin mars à fin octobre :

Mar., Jeu., Vend. 13h30-18h30

Samedi 8h30-12h/13h-18h

Lun., Mer., j. fériés Fermé

Infos : 0 800 508 892



Toute personne de nationalité française doit se faire recenser à la mairie de son domicile **entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois**

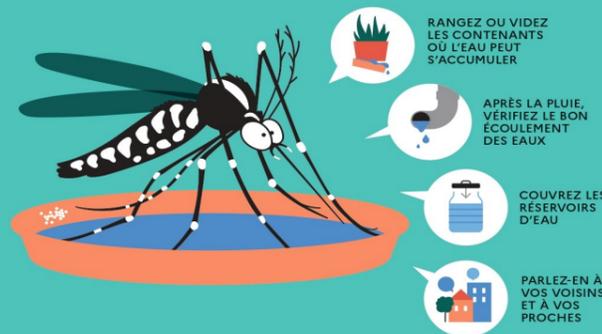
Les pièces à fournir sont : le livret de famille, une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Cette démarche est **obligatoire** et nécessaire pour permettre l'inscription à la plupart des examens (baccalauréat, BEP, CAP ...) ou à l'examen du permis de conduire, par exemple.

Plus d'infos sur <https://auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-agissons-ensemble>



Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !



SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN
www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-agissons-ensemble

Etat civil

Mariage

- **Morgane MAIRY et Matthieu CORADIN** le 18 juin 2022

- **Yvonne Yvette AZOULAY et Xavier BARRIER** le 25 juin 2022

- **Elodie ARGAUD et Nicolas CAUVIN** le 25 juin 2022

- **Pascale BOIS et Pierre BESSON** le 23 juillet 2022

Retrouvez l'article du Riomont sur le site internet avec la lecture en ligne du journal, les liens cliquables vers les sites énoncés dans ce numéro, les affiches, communiqués de presse, ou informations supplémentaires relatives aux articles.

MAIRIE

Ouverture au public : lun., jeu., vend. 10h-12h00 et mer. 10h-12h/13h-16h.
Urbanisme sur rdv.

Autres horaires d'accueil possibles sur Rdv

Tél : 04.76.91.05.78 / Ligne Urbanisme : 04.76.93.27.69 / Mail : reaumontaccueil@wanadoo.fr
www.mairie-reaumont.fr / Page Facebook : fb.me/MairieReaumont

Pour recevoir le Riomont en format informatique, veuillez en faire la demande en mairie.

COMITÉ DE RÉDACTION : COMMISSION COMMUNICATION
Directeur de publication : Patrick MOREL - ISSN 1274 - 7203 -
Tirage : 450 exemplaires sur papier recyclé
Réalisation et impression - Mairie de Réaumont



Riomont

Le journal de la commune de Réaumont

N°146 Août 2022

Bonjour à tous ! Dernier Riomont avant la rentrée. Au programme le rappel de Monsieur le Maire, les infos des associations et un point sur les travaux. **Bonne lecture !**

Un nouveau venu au service administratif

Matthieu VIAL est arrivé en mairie, le 27 juin 2022, en tant qu'agent administratif en charge de l'accueil. Matthieu habite à Voiron. Précédemment, il était en poste à l'EHPAD Val Marie, à Vourey. Il est déjà opérationnel : Pour preuve, il s'est occupé de la mise en page du présent Riomont.



Taille des haies et risque d'incendie

Pendant l'été, les travaux autour et sur les propriétés sont nombreux et nécessaires. La végétation envahissante peut causer des problèmes de circulation. Aussi, nous vous demandons de tailler vos haies et vos branches qui dépassent sur les voies publiques. L'entretien des haies et des terrains en état débroussaillés est d'autant plus important en cette période de fort risque d'incendie. Le Maire a le pouvoir de faire exécuter d'office les travaux de nettoyage ou de débroussaillage des terrains en cas de carence du propriétaire.



Bibliothèque municipale



La bibliothèque de Réaumont ré-ouvrira ses portes à partir du mardi 30 août. Puis elle reprendra son rythme normal à compter du samedi 3 septembre. Vous trouverez en rayon de nombreux titres de romans des auteurs présents « Livres à vous » qui aura lieu en novembre. Et nous commencerons comme tous les ans pour les lectures avec chauffeurs devant la BIB le mardi 18 octobre à partir de 16h30.

Rentrée Scolaire

Pour la rentrée scolaire du 1er septembre, nous tenions à vous rappeler les horaires de l'école maternelle :

Lundi : 8h40 - 11h40 / 13h40 - 16h40
Mardi : 8h40 - 11h40 / 13h40 - 16h40
jeudi : 8h40 - 11h40 / 13h40 - 16h40
vendredi : 8h40 - 11h40 / 13h40 - 16h40

Un nouveau numéro de téléphone est disponible pour joindre la cantine scolaire et le périscolaire : **04 58 17 45 66**

Nettoyage d'automne



Le nettoyage de printemps n'ayant pu se réaliser à cause des chutes de neige, le conseil municipal et le conseil municipal des enfants vous convient au nettoyage d'automne de la commune qui aura lieu le samedi 24 septembre : **Rendez-vous à 10h00 devant la mairie avec gants et bottes.**

RAPPEL DU MAIRE

Bruit et vivre ensemble

Ces dernières semaines plusieurs Réaumontois se sont tournés vers la mairie pour se plaindre de nuisances sonores envers leurs voisins. Nous en profitons pour vous rappeler les règles :

L'article R 1336-5 du code de la santé publique dispose qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Lorsque le bruit est commis entre 22 h et 7 h du matin et qu'il est audible d'un appartement à un autre, l'infraction pour tapage nocturne est présumée sans que ce bruit soit répétitif, intensif ou qu'il dure dans le temps.

En cas de tapage nocturne, il faut appeler la gendarmerie qui procédera aux constatations et pourra recevoir votre plainte.

Le Maire dispose de pouvoirs de police qui se limitent à mettre en œuvre des mesures administratives préventives (réglementer des manifestations par exemple).

A Réaumont, nous avons le privilège de vivre dans une commune rurale épargnée par les nombreuses nuisances. Sachons préserver cette atmosphère agréable pour mieux vivre ensemble.

Patrick MOREL



Rappel en matière de nuisances sonores



Il est rappelé que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer de la gêne pour le voisinage (exemple : tondeuses, motoculteurs, perceuses, scies électriques, tronçonneuses) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants (arrêté préfectoral n° 97-5126 du 31 juillet 1997).

Nous vous rappelons à nouveau ces horaires. Merci de les respecter et de respecter vos voisins.

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

Ces horaires ne s'appliquent pas aux chantiers de travaux publics ou privés, ni aux activités agricoles professionnelles, ainsi qu'au personnel communal qui sont régis par des dispositions différentes, plus souples et adaptables aux contraintes liées à ces types d'activités. Par exemple en cas de fortes chaleurs, les horaires des agents des services techniques sont adaptés : 6h - 13h.



INFORMATIONS

Frelon Asiatique

Elaborée en 2018 par la FRGDS Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec la FREDON et le soutien du Conseil Régional AURA, la plateforme frelonsasiatiques.fr permet à toute personne de la région de signaler la présence d'individus ou de nids de frelon asiatique. Elle propose également des éléments permettant de connaître et de reconnaître cette espèce invasive. De plus, l'établissement de cartographies facilite la visualisation des signalements sur un département donné.

La lutte contre le frelon asiatique en région AURA s'appuie sur un réseau de plus de 500 référents volontaires répartis sur le territoire et d'animateurs départementaux coordonnant les actions. La plateforme permet désormais la gestion des signalements en interne, par ce réseau.

Ambroisie

La question de l'ambroisie est devenue aujourd'hui, un véritable enjeu de santé publique. Il est, en effet, urgent de limiter strictement la progression continue de l'ambroisie, surtout dans notre région, proche de la vallée du Rhône. Pour cela il faut arracher les pieds de l'ambroisie (en prenant soin de se munir de gants) ou les faucher avant la floraison qui a lieu fin juillet et veiller à ce que cette plante ne se réinstalle pas en fauchant régulièrement jusqu'à fin août et en plantant des plantes non allergisantes qui la concurrenceront.

Pour rappel l'ambroisie est à l'origine de nombreuses allergies aux symptômes aussi variés que désagréables : rhinite, conjonctivite, laryngite, eczéma, urticaire, asthme, chez environ 10% de la population. Ce pourcentage tend à augmenter d'autant que les personnes exposées peuvent à tout âge devenir allergiques. Les pollens de cette plante responsable de cette allergie se concentrent dans l'air pendant la période de fin août à début septembre.